

Colloque international sur le thème "Finances publiques et justice sociale"

Table ronde "Justice sociale, quel avenir ?"

22 septembre 2018

Il est un grand plaisir pour moi de participer à la conférence, organisée par la Trésorerie Générale du Royaume et FONDAFIP sur le thème "Finances publiques et justice sociale" et, plus particulièrement à la session consacrée à l'avenir de la justice sociale. Cette thématique s'inscrit en ligne avec le Discours Royal du 29 juillet 2018 qui a mis en lumière l'importance de la réalisation de la justice sociale, en tant que socle de la cohésion sociale.

Mon intervention a pour objet de tenter une présentation du concept complexe de la justice sociale, de mettre en exergue les tendances d'évolution sur le plan international et à l'échelle africaine, de donner un bref aperçu sur la justice sociale au Maroc et de formuler quelques propositions en la matière.

Selon l'Organisation des Nations-unies, "la justice sociale est fondée sur l'égalité des droits pour tous les peuples et la possibilité pour tous les êtres humains sans discrimination de bénéficier du progrès économique et social partout dans le monde. Celle-ci est une condition fondamentale de la coexistence pacifique et prospère des hommes au sein des nations et entre les nations elles-mêmes¹".

Le 10 juin 2008, l'Organisation Internationale du Travail a adopté à l'unanimité une déclaration sur la justice sociale qui établit "un nouveau fondement essentiel pour les efforts en vue de promouvoir et de réaliser la justice sociale grâce à l'Agenda pour le travail décent et ses quatre piliers – emploi, protection sociale, dialogue social, et droits et principes fondamentaux au travail²".

Une revue de la littérature de sociologie concernant la question de la justice sociale fait ressortir que celle-ci ne peut être garantie par les pouvoirs publics sans affirmer une égale considération pour tous les citoyens. Par ailleurs, l'aspiration à l'égalité peut revêtir des formes différentes qui renvoient à des conceptions différentes de la justice sociale.

¹ Site de l'ONU : <http://www.un.org/fr/events/socialjusticeday/background.shtml>

² Idem.

- **L'égalité des droits (égalité formelle et juridique)** est "le principe selon lequel tout individu doit être traité de la même façon par la loi. Aucun individu ou groupe d'individus ne doit avoir de privilèges garantis par la loi."³ L'égalité des droits favorise un sentiment d'égle considération et une égalisation des conditions (égalité sociale).
- **L'égalité des chances** signifie que "les individus devraient disposer des "mêmes chances", des mêmes opportunités de développement social, indépendamment de leur origine sociale ou ethnique, de leur religion, de leur sexe"⁴, ... Dans cette perspective, l'idéal d'égalité des chances est fortement lié au principe de la méritocratie.
- **L'égalité de situation** renvoie à "un rapprochement des conditions matérielles et socio-économiques entre individus". Autrement dit, cette forme d'égalité n'implique pas l'égalité des revenus, de patrimoines, des positions sociales..."⁵

Ainsi, la question de la justice sociale ne peut être appréhendée que dans le cadre d'une approche multidimensionnelle, intégrant les aspects économiques, sociaux, sociétaux, environnementaux, spatiaux... En l'absence d'informations quantitatives qui permettent d'apprécier les inégalités de droits au niveau international, régional et national, l'accent sera mis, au niveau de cette intervention, sur les autres formes d'inégalités.

1. Aperçu sur la justice sociale

1.1. Sur le plan international

Au niveau international, l'avenir de la justice sociale est tributaire du modèle économique sur lequel s'appuierait la globalisation. Il dépend, également, des politiques à mettre en œuvre par les différents pays pour favoriser une croissance économique inclusive.

Le modèle capitaliste avec la dictature du marché présente, aujourd'hui, un visage inhumain, conduisant à une répartition très inégale des fruits de la croissance au sein des pays et à une aggravation de la fracture économique entre ces derniers. A ce titre, les différents scénarios mettent en évidence le fait que l'injustice sociale continuerait à s'amplifier dans le monde, à moins qu'il y ait une véritable réforme de l'ordre économique mondial.

Il convient de souligner qu'il est difficile de prévoir l'avenir des inégalités économiques dans un monde de plus en plus complexe où cohabitent de multiples facteurs qui agissent, entre autres, le changement climatique. Actuellement, la répartition inégale de la richesse mondiale entre les pays ne cesse de s'aggraver. Les

³ Dictionnaire de sociologie, Gilles Ferréol, Armand Colin, 2011

⁴ Idem.

⁵ Ibid.

pays les moins avancés et ceux en développement qui représentent 80% de la population mondiale, ne concentrent que 20% des richesses⁶. En outre, les inégalités de revenus se sont accrues dans toutes les régions du monde depuis 1980, à des rythmes différents selon les pays⁷.

Pour ce qui est de l'emploi, les inégalités en termes de genre ne pourraient être comblées, selon le Forum économique mondial, que dans une durée estimée à plus de deux siècles, si la tendance actuelle se poursuivait⁸.

Selon l'Organisation internationale du travail, le taux d'activité mondial des femmes en 2018 est estimé à 48,5%, inférieur de près de 25 points par rapport à celui des hommes. En ce qui concerne les inégalités de situation dans le marché du travail, l'écart salarial entre les femmes et les hommes est de 23 points de pourcentage, en moyenne⁹.

Le décalage entre la création de valeur et la création d'emplois risque de s'accroître. Pour les jeunes, en particulier, la création d'emplois constitue un premier impératif, visant à garantir la justice sociale. D'ici à 2030, 25,6 millions de jeunes actifs, âgés entre 15 et 29 ans arriveraient chaque année sur le marché du travail et auraient besoin de trouver un emploi¹⁰.

Actuellement, près de 43% des jeunes actifs dans le monde sont soit sans emploi, soit employés, mais vivant dans la pauvreté¹¹. Plus de 500 millions de jeunes survivent avec moins de 2 dollars par jour¹². En outre, près de 22% des jeunes ne sont ni employés, ni scolarisés, ni en formation, dont près de 77% sont des jeunes femmes¹³.

Sur un autre registre, le monde a connu l'émergence de nouvelles formes d'inégalités, notamment, technologiques et ce, suite à l'accélération de l'automatisation et de la digitalisation. L'accentuation des inégalités, comme conséquence de la robotisation, se traduirait dans les pays développés, par une division du marché de l'emploi en deux catégories.

A titre d'exemple, aux Etats-Unis d'Amérique, l'automatisation se traduirait par "des postes très rémunérateurs (10% à 15% des emplois) et des postes très mal payés (85% à 90% des emplois)"¹⁴. Une situation qui pourrait impacter l'avenir de la classe

⁶ Global Wealth Databook 2017, Crédit suisse, 2017

⁷ L'Observatoire des inégalités, Rapport sur les inégalités mondiales 2018, 2017

⁸ <https://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2015/sdn1520.pdf>

⁹ OIT, Emploi et questions sociales dans le monde, 2018

¹⁰ Organisation Internationale de Travail. Tendances mondiales de l'emploi des jeunes : les voies possibles vers un meilleur avenir du travail. 2017

¹¹ OIT (2015), Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2015 : Accroître les investissements dans l'emploi décent pour les jeunes. http://www.ilo.org/global/research/global-reports/youth/2015/WCMS_412019/lang--fr/index.htm

¹² Idem.

¹³ Organisation Internationale de Travail. Tendances mondiales de l'emploi des jeunes : les voies possibles vers un meilleur avenir du travail. 2017

¹⁴ Cowen, Tyler. Average is over: powering America beyond the age of stagnation. 2013. In Grzesiak, Laurie. Impact de la Robotique sur l'emploi à l'horizon 2040. Futuribles. 2016.

moyenne et conduire à la polarisation continue du marché de travail, notamment dans les pays avancés.

Pour ce qui est des disparités en matière d'accès à l'éducation, la généralisation de la scolarisation, en particulier, dans le cycle primaire, s'est faite d'une manière inégale dans les pays et au détriment de la qualité, notamment, dans les pays en développement. A titre illustratif, plus de 60 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire n'étaient toujours pas scolarisés dans le monde en 2015. Si 1,6 million d'enfants n'ont pas intégré l'école primaire en Amérique du Nord et en Europe occidentale, ils sont 32,5 millions en Afrique subsaharienne¹⁵.

Enfin, l'accès à l'alimentation, à l'eau potable et au logement constituent de grands marqueurs d'inégalités sociales dans le monde.

- L'alimentation représente un véritable défi à relever d'ici à 2050, avec une population qui, selon les projections¹⁶, pourrait avoisiner 10 milliards de personnes. Selon la FAO, 815 millions de personnes demeurent sous-alimentées dans le monde en 2016¹⁷.
- Le déficit mondial¹⁸ en eau douce pourrait atteindre 40% d'ici 2030¹⁹. En 2015, 11% de la population mondiale, soit 844 millions d'individus, n'avaient pas accès à l'eau potable, selon le rapport 2017 sur les progrès en matière d'assainissement et d'alimentation en eau de l'Organisation mondiale de la santé et de l'UNICEF.
- L'urbanisation mondiale galopante, si elle n'est pas maîtrisée, conduira davantage à la prolifération des bidonvilles. La part de la population vivant dans les villes pourrait atteindre 66% à l'horizon 2050 contre 54% en 2015. Selon l'ONU, le nombre de personnes vivant dans des bidonvilles pourrait représenter 1,4 milliard en 2020, voire 2 milliards en 2050. Les défis en matière d'éducation, de services de santé, de logement, d'énergie, d'infrastructures de base et de sécurité prendraient plus d'ampleur. L'exode urbain à partir des grandes villes vers le périmètre périurbain connaîtrait un essor.

En réponse au creusement des inégalités dans toutes leurs formes dans le monde, l'Organisation des Nations-unies a mis l'accent sur la nécessité d'accompagner les politiques de réduction des inégalités économiques par d'autres politiques qui prennent en considération la dimension sociale et environnementale, tel que fixé par l'agenda 2030 : "En vue de réduire les inégalités, les politiques

¹⁵ Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2015, UNESCO (ISU).

¹⁶ World Population Prospects, ONU

¹⁷ L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2017.

¹⁸ Il s'agit de la différence entre l'offre et la demande en eau douce.

¹⁹ UNESCO, UN-Water. *Water and jobs: Facts and Figures*. 2016

devraient être universelles en principe, en prêtant attention aux besoins des populations défavorisées et marginalisées."

Le futur engagé : " Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre", le dixième objectif des Objectifs de Développement Durable
• 10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable. • 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. • 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière. • 10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale et parvenir progressivement à une plus grande égalité. • 10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles. • 10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes. • 10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées. • 10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce. • 10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les Etats qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits Etats insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux.

1.2. Au niveau de l'Afrique

En Afrique, le sentiment d'injustice sociale représente une des formes d'insécurité pour un pan des sociétés africaines, exclues des dividendes du développement ou de l'exploitation des ressources de leur pays²⁰.

²⁰ IRES. Rapport stratégique 2018. Pour une Afrique autonome. 2018

Aborder l'inégalité sous toutes ses formes est une nécessité pour une croissance inclusive et durable en Afrique. L'Agenda 2063 de l'Union africaine insiste sur le développement inclusif et équitable du continent africain. L'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES) opte, plutôt, pour le développement autonome de l'Afrique.

L'injustice sociale au niveau du continent se manifeste, notamment, à travers :

- la pauvreté qui touche une grande partie de la population africaine et qui risque de s'aggraver à l'avenir. Malgré des progrès importants accomplis depuis plus d'une décennie, la misère systémique continue à croître en Afrique subsaharienne. La rapidité et l'ampleur de la croissance démographique du continent sont telles que 418 millions de personnes en 2015 vivaient en deçà du seuil de pauvreté absolue (<1,9 dollar par jour)²¹ contre 355 millions en 1990. A l'horizon 2030, selon le scénario "*business as usual*", la pauvreté pourrait s'accroître, à moins que l'Afrique ne parvienne à doubler sa consommation par habitant²²,
- les inégalités économiques qui s'accroissent en même temps que le niveau de développement, principalement dans les pays d'Afrique australe. A titre d'illustration, en 2016, l'indice de GINI a dépassé 0,55 en Afrique du sud, au Botswana, au Namibie et en Zambie²³,
- une croissance économique en Afrique, de l'ordre de 5% pendant la dernière décennie qui n'a pas permis de créer suffisamment d'emplois. A titre illustratif, alors que 10 à 12 millions de jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail, la création annuelle d'emplois sur le continent n'est que de 3,7 millions de postes²⁴. A l'horizon 2030, la demande d'emploi pourrait croître, par rapport à 2015, de 24,6 millions par an en Afrique subsaharienne et de 4,3 millions en Afrique du Nord, soit les deux tiers de la croissance mondiale des demandes d'emploi²⁵. Hors travail précaire et sous-emploi informel, les 15-24 ans constituent 60% des chômeurs africains,
- l'exclusion d'une partie de la population en termes d'accès à l'éducation. Selon l'UNESCO, plus d'un cinquième des enfants âgés de 6 à 11 ans, un tiers des enfants âgés de 12 à 14 ans et près de 60% des jeunes âgés de 15 à 17 ans ne sont pas scolarisés. Cette situation touche les filles plus que les garçons : 9 millions de filles âgées de 6 à 11 ans ne sont pas scolarisées contre 6 millions de garçons²⁶,

²¹ Banque Mondiale. Toujours plus de personnes pauvres en Afrique malgré les progrès réalisés en matière d'éducation et de santé. Communiqué de presse. 2015. Calculs IRES.

²² BAD. Rapport sur le développement en Afrique 2015. 2016

²³ Base de données de la Banque mondiale. Base de données en ligne : < <https://donnees.banquemondiale.org/>>

²⁴ African development bank. *Jobs for youth in Africa strategy for creating 25 million jobs and equipping 50 million youth, 2016-2025*. 2017

²⁵ United Nations World Water Assessment Programme. *Water and jobs: facts and figures*. 2016

²⁶ Site web officiel de l'Institut de Statistique de l'UNESCO

- la sous-nutrition qui constitue le premier révélateur de la pauvreté dans les zones rurales en Afrique, continent qui sera appelé, à l'horizon 2050, à nourrir 2,5 milliards d'Africains²⁷. Actuellement, un Africain sur 13 est sous-alimenté chroniquement en ville et près d'un Africain sur 8 l'est en zone rurale²⁸,
- le stress hydrique qui ne cesse de s'accroître. A l'horizon 2050, entre 350 et 600 millions de la population africaine pourraient être confrontés à un risque de stress hydrique. Les sécheresses récurrentes et la gestion inappropriée des infrastructures (fuites, contaminations...) conduisent à des situations intenable et ce, bien que 67,5% de la population subsaharienne avaient accès aux sources améliorées d'eau potable en 2015 contre 46,8% en 1990²⁹,
- le manque d'accès, aujourd'hui, à l'électricité de plus de 60% d'Africains. Cette proportion pourrait se situer bien en deçà de 42% en 2030³⁰ si l'Afrique engageait, dès à présent, une véritable transition énergétique.

Pour faire face à ces enjeux du présent et du futur, l'Afrique a besoin de retrouver la confiance en elle-même et de prendre en main son destin. A ce titre, le dernier rapport stratégique de l'IRES, dédié au développement autonome de l'Afrique, a mis en évidence le fait que, pour un meilleur bien-être de sa population et pour une plus grande justice sociale, l'Afrique devrait s'emparer des leviers de changement pour assurer un développement inclusif et, par ricochet, réaliser la justice sociale :

- La transition économique : il est temps pour l'Afrique d'embrasser l'économie x.0 qui consiste à créer de la valeur ajoutée, à travers la transformation de ses ressources naturelles et à passer à l'économie de la demande, en recourant à l'économie collaborative et à l'innovation hybride.
- La transition énergétique : il s'agit, d'une part, d'arrêter les dégradations générées par les systèmes énergétiques actuels et, d'autre part, d'accélérer l'électrification de l'Afrique. Sans énergie, le développement de l'Afrique ne peut pas avoir lieu,
- La transition digitale : des opérateurs du continent, parfois plus vite que leurs concurrents internationaux, se sont déjà lancés dans la bataille du digital qui ne fait que commencer.

Pour devenir autonome, l'Afrique devrait sauter les étapes, en termes de développement "*leapfrog*" pour emprunter un autre chemin vers la croissance.

²⁷ IRES. Rapport stratégique 2018. Pour une Afrique autonome. 2018

²⁸ Bases de données de la FAO et World Urbanization Prospects. Bases de données en ligne. Nations Unies. : <<http://www.fao.org/statistics/databases/fr/>> ; < <https://esa.un.org/unpd/wup/> > Calculs IRES

²⁹ Base de données de la Banque mondiale. Base de données en ligne. <https://donnees.banquemondiale.org/>

³⁰ IRES. Rapport stratégique 2018. Pour une Afrique autonome. 2018

La coopération régionale et la mutualisation des investissements constituent un puissant facteur d'autonomie de l'Afrique. En faveur d'une coopération sud-sud ciblée, constante et multidimensionnelle, le Maroc veut construire avec ses partenaires africains un pôle de stabilité et développer un grand ensemble régional qui préserve l'identité culturelle et spirituelle des populations.

Cette politique voulue par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI contribue à mettre en œuvre une coopération axée sur le concept de co-émergence et de développement humain durable. Le Maroc, premier investisseur africain en Afrique de l'Ouest et second à l'échelle du continent, s'est engagé à partager son expertise avec les autres pays africains, quelle que soit la taille des projets de développement.

2. La justice sociale au Maroc

2.1. L'état des lieux

La justice sociale, telle qu'elle émane des Discours Royaux, constitue une priorité nationale. La cohésion du corps social marocain, sa résilience et sa capacité à se projeter de manière optimiste dans l'avenir, en dépend.

Force est de constater que la nécessaire maîtrise du cadre macroéconomique, au niveau national, n'a pas un fort impact sur le plan social. Les progrès économiques et sociaux devant être fortement liés, la réflexion sur la justice sociale, pour qu'elle soit efficace, devrait être menée, en posant la problématique du modèle de développement. Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a clairement souligné, dans son dernier Discours adressé à la nation, le 29 juillet 2018, à l'occasion de la fête du Trône, que "*... L'ampleur du déficit social et les modalités de réalisation de la justice sociale et territoriale sont parmi les principales raisons qui Nous ont incité à appeler, dans le Discours d'ouverture du Parlement, au renouvellement du modèle de développement national*".

Selon les travaux de l'IRES, il apparaît que le modèle de développement marocain, s'il a permis d'éradiquer la pauvreté absolue et de réduire la pauvreté relative de 16,3% en 2001 à 4,8% en 2014³¹, il n'en reste pas moins générateur d'inégalités sociales, lesquelles sont perçues par les citoyens comme un obstacle majeur au vivre-ensemble. La concentration de la richesse demeure encore forte, étant donné que la dépense totale des 10% des ménages les plus riches a représenté 11,8 fois celle des 10% des ménages les plus pauvres en 2014³².

³¹ Haut-Commissariat au Plan et Banque Mondiale

³² Résultats de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages, Haut-Commissariat au Plan) 2013/2014

Les réformes entreprises pour promouvoir une croissance forte et durable ont eu pour effet une amélioration du niveau de développement du pays sans pour autant favoriser une transformation structurelle de l'économie, eu égard à un modèle éducatif inégalitaire, ne participant pas à former suffisamment de ressources humaines qualifiées ou à promouvoir des emplois à forte valeur ajoutée.

Le niveau d'instruction de la population marocaine, âgée de 15 ans et plus est estimé, en moyenne, à 5 ans de scolarisation contre 7 ans pour les pays émergents et 11 ans dans les pays développés. Il a progressé lentement malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics pour la généralisation de la scolarisation. L'inégalité dans le domaine de l'éducation est imputable, dans une assez forte proportion, à l'inégalité en termes de genre en dépit d'un processus de convergence, perceptible au cours de la dernière décennie.

L'analyse par l'IRES des expériences étrangères³³ a laissé entrevoir que certains pays émergents doivent leur réussite aux politiques menées, notamment dans le domaine de l'éducation, produisant, ainsi, des impacts positifs sur l'économie et sur le plan social. Il a été constaté que l'amélioration du niveau de qualification des ressources humaines et de la jeunesse, plus particulièrement, est l'un des ressorts essentiels pour inverser la tendance inégalitaire croissante.

La mise en œuvre d'un certain nombre de programmes pour la promotion de l'emploi n'a pas empêché le marché du travail de rester marqué par des déséquilibres structurels, en raison, en partie, de la faible adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail, illustrée par le taux de chômage élevé des jeunes diplômés.

Les inégalités d'accès aux soins persistent, en dépit de la mise en place du dispositif RAMED dont l'efficacité semble être entravée par une offre sanitaire inégalitaire aussi bien au niveau national que régional. Cette offre se trouve contrainte par l'effectif réduit du personnel médical et l'insuffisance de l'infrastructure dédiée à la santé.

Les inégalités d'accès au logement pour les familles à revenu faible ou irrégulier subsistent malgré à la fois des politiques ayant permis de ramener le déficit en logements de 1 million d'unités en 2003 à 400.000 unités en 2017³⁴ et du programme "Villes sans bidonvilles" ayant permis de déclarer officiellement 55 villes comme étant des "villes sans bidonvilles" sur un total de 85 villes initialement ciblées.

Le système fiscal ne contribue pas suffisamment à la réduction des inégalités compte tenu de l'étroitesse de la base imposable et reste faiblement connecté aux

³³ Turquie, Chili, Brésil, Malaisie, Inde et Chine

³⁴ Ministère de l'Aménagement du Territoire national, de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Politique de la Ville

priorités en matière de développement humain et territorial. Il reste caractérisé par une pression fiscale focalisée sur un noyau fort limité de contribuables, par le primat des impôts indirects touchant la consommation et par des taux de couverture des dépenses publiques en dégradation, due notamment à l'importance des charges incompressibles de l'Etat, surtout la masse salariale.

La politique expansionniste d'offre de crédit est fortement inégalitaire quant au financement des PME-TPE. En dépit de la dérégulation du marché du crédit, la concurrence au sein du système bancaire est restreinte, notamment pour ce qui est de la fixation des taux débiteurs et des critères de garantie. Les progrès en termes d'inclusion financière des ménages sont freinés par des inégalités régionales et de genre, en matière d'accès aux services financiers.

Sur la base de l'examen des différentes dimensions des inégalités au Maroc, en tirant les enseignements des expériences étrangères réussies et en mettant en exergue le rôle de l'Etat et, donc, les finances publiques objet de ce colloque, quelques propositions de politiques publiques ont été identifiées. Elles visent, séparément, l'action des pouvoirs publics sur l'individu, sur eux-mêmes et sur les agents économiques.

2.2. Action des pouvoirs publics sur l'individu

Pour garantir la justice sociale, il importe de revoir le contrat social, en visant, en priorité, la promotion du développement personnel des individus. A cet effet, il faudrait que les pouvoirs publics privilégient la valorisation du capital humain, accordent un grand intérêt à l'enfance et à la jeunesse, mènent une lutte vigoureuse et multidimensionnelle contre les inégalités, donnent une impulsion à l'édification d'un nouveau contrat social et prennent en considération les inégalités technologiques dans le cadre d'une approche anticipative.

❖ Privilégier la valorisation du capital humain : constituant le plus important du capital immatériel

L'éducation et la formation sont d'une importance capitale pour la résorption des inégalités sociales sur le long terme. Le secteur de la santé devrait, également, être pris en considération ainsi que la conduite d'une politique d'émancipation.

Sur le plan de l'éducation, il faudrait agir sur les contraintes structurelles qui entravent le droit d'accès à l'école et sur l'égalité des chances entre les filles et les garçons et entre la ville et la campagne et/ou qui freinent la rétention scolaire, au niveau des collèges. Les politiques publiques d'aide sociale aux élèves démunis méritent d'être renouvelées à travers une offre intégrée (internats, cantines, bourses et transports scolaires) et des transferts monétaires conditionnels, comme l'opération "Tayssir", à condition, bien entendu, de prévoir un ciblage individualisé et des mécanismes de financement soutenables et simples à implémenter.

Outre la mise en œuvre de la nouvelle réforme de l'éducation et la résolution des problèmes rencontrés par le système éducatif, il serait primordial de conduire **une politique d'émancipation**, en mesure de libérer les individus et les groupes des contraintes qui handicapent leurs chances de réussite et les confinent dans la quête de la survie. Cette politique n'atteindrait ses objectifs que si elle cherchait à atténuer les différences qui séparent les classes, les groupes, les individus, les sexes et les générations défavorisées de celles qui sont privilégiées. Parmi les orientations de la politique d'émancipation, figurent :

- l'éducation à la transculturalité et au respect de la différence,
- le développement de l'autonomie et de la personnalité,
- l'exploration des aptitudes et des intelligences multiples,
- l'apprentissage des langues étrangères.

Il faudrait créer des écoles expérimentales, fondées sur le système de la "*Khan Academy*", basé sur le principe de fournir un enseignement de grande qualité à tous, partout et sur la pédagogie de "*l'école du Colibri*" qui repose sur la coopération plutôt que sur la compétition et vise à apprendre aux enfants à travailler autrement. De même, il serait judicieux d'adopter le programme éducatif des Nations-Unies "*Education for Life*".

Afin de réduire le décalage croissant entre le système éducatif et le marché du travail, l'écosystème de l'enseignement devrait être élargi aux émissions éducatives, aux cours en ligne ouverts et massifs "*Massive open online course MOOC*", aux études de terrain...

Il faudrait accélérer les réformes visant le développement de l'enseignement préscolaire et l'amélioration du niveau et de la qualité de l'enseignement afin d'aligner, à terme, les performances du système marocain d'éducation-formation sur les standards internationaux

Conscient du fait que parmi les fondamentaux du développement, l'éducation retarde le plus l'émergence du Maroc, il est essentiel de faire de la formation des enseignants et l'amélioration de leur statut social ainsi que de la formation professionnelle, tout au long de la vie, des préoccupations essentielles et d'asseoir les bases d'une bonne gouvernance du système d'éducation-formation. Il faudrait aussi rendre le métier d'enseignant attractif pour les meilleurs étudiants et importer du capital humain, en attendant que les réformes produisent leurs impacts.

Outre la révision des fondements du secteur éducatif, il importe d'intensifier la lutte contre l'analphabétisme des adultes et de développer les aptitudes cognitives et physiques des Marocains, en vue de leur permettre de contribuer valablement à l'essor de leur patrie. La protection sociale devrait être élargie en respectant, toutefois, les règles de la bonne gouvernance.

Le capital humain devrait être préparé à un monde de demain, de plus en plus complexe et pour relever les défis actuels et futurs qui interpellent le développement du Royaume. Celui-ci aurait intérêt à former une nouvelle génération éduquée au futur afin de proposer des solutions appropriées. Cela requiert le développement :

- d'une plateforme internationale pour l'éducation au futur et l'intégration de celle-ci dans l'éducation nationale dès la première année de l'école obligatoire,
- de chaires de prospective, au niveau des universités marocaines afin de permettre aux étudiants d'apprendre à penser la complexité,
- de "récits stratégiques nationaux", offrant une vision claire du futur,
- d'applications du style "Future OPS", permettant d'expliquer, d'engager et de visualiser le futur. Pour ce faire, il importe de donner la priorité à la pensée du futur dans les programmes scolaires, dans les médias et dans la communication des institutions, de multiplier les débats publics pour permettre à la population d'avoir une pensée positive du futur et de s'approprier l'idée que, sans en avoir peur, le futur sera différent.

S'agissant de la **formation professionnelle**, celle-ci devrait être de haut niveau et avoir pour objectif d'améliorer l'accès au marché du travail, principal facteur d'inégalité de revenus à long terme. Son rythme gagnerait à être accéléré afin de former rapidement des profils en adéquation avec les besoins de l'économie et de favoriser, ainsi, l'employabilité du capital humain, conformément aux Orientations Royales contenues dans le Discours adressé à la nation à l'occasion du 65^{ème} anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple.

Sur le plan de la santé, il faudrait :

- assurer un meilleur suivi de l'état de santé des populations grâce à une gouvernance appropriée de l'ensemble du système de santé et à un dispositif de veille sanitaire performant,
- instaurer une gestion rationnelle et ciblée du RAMED, en mettant en place un mécanisme de financement viable et en définissant, clairement, le panier de soins, prévu par ce régime, ce qui permettrait d'améliorer l'accès des populations pauvres aux soins de santé, tout en faisant baisser la pression sur les hôpitaux provinciaux et les CHU,
- veiller scrupuleusement à la mise en œuvre équilibrée du RAMED sur le plan territorial pour atténuer la concentration actuelle des bénéficiaires sur quelques régions du Royaume.

Le Maroc devrait se mobiliser, à travers ses universités et ses centres de recherche pour apporter des réponses aux enjeux suivants : la création d'emplois et la redéfinition du concept du travail, la fuite des cerveaux, le revenu universel de base et l'adaptation du *design* urbain aux handicapés et aux personnes âgées, la dégradation de la santé mentale, l'amélioration des performances humaines, biologiquement et numériquement...

Des solutions adéquates devraient être trouvées aux questions suivantes :

- Les retraites, la détresse psychologique au travail, les nouvelles formes d'emploi...,
- Les laissés pour compte de la mutation en cours, tout en prenant en considération le lien étroit entre les inégalités sociales et les inégalités économiques, particulièrement pour ce qui est des femmes,
- Les nouveaux modes de revenu et de distribution qui nécessitent de repenser l'emploi, voire de le déconnecter, à l'avenir, du revenu,
- Le mécénat, ses leviers, son rôle et son avenir.

❖ Accorder un grand intérêt à l'enfance et à la jeunesse

Le Maroc devrait s'atteler à **résorber les inégalités en termes d'opportunités qui se présentent dès l'enfance**. La non-prise en considération de cette donne rendrait difficile, quelles que soient les politiques publiques menées, de réduire les inégalités, lesquelles se perpétueraient depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte.

Dans le but d'assurer une meilleure intégration de la jeunesse dans la société et de prévenir sa radicalisation, il faudrait favoriser la prise en compte des jeunes et de leurs mouvements dans les activités qui les concernent.

La jeunesse devrait être considérée comme un atout et non comme un handicap. De plus, des mesures radicales devraient être trouvées afin de lutter contre le fléau de l'abandon scolaire et de redonner aux jeunes des perspectives d'avenir ainsi que la possibilité de croire en eux.

A ce titre, Sa Majesté Le Roi a mis l'accent, dans le Discours a dressé à la Nation à l'occasion du 65^{ème} anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, sur "...la nécessité de placer les questions de la jeunesse au cœur du nouveau modèle de développement..." et a appelé "... à l'élaboration d'une stratégie intégrée dédiée aux jeunes, qui permettrait de définir les moyens de promouvoir efficacement leur condition...".

❖ **Mener une lutte vigoureuse et multidimensionnelle contre les inégalités**

Même si la lutte contre les inégalités est un processus de longue haleine et s'inscrit, de ce fait, dans la durée, il est possible d'agir sur certains leviers de politiques publiques pour aboutir à des résultats à court et moyen terme, en matière de réduction des inégalités. A cet effet, trois axes devraient être considérés : la redistribution des fruits de la croissance, y compris les transferts monétaires ciblés, la politique fiscale et budgétaire ainsi que l'inclusion financière.

Une **politique active de redistribution** devrait être déployée, englobant des mesures d'ordre fiscal, salarial et de compensation, susceptibles d'avoir un impact favorable sur le niveau de vie des populations les plus vulnérables.

Pour ce faire, une réforme fiscale est nécessaire, basée sur un relèvement sensible du seuil d'exonération de l'impôt, avec la compensation du manque à gagner par une forte taxation des produits de luxe et des revenus élevés, par une lutte vigoureuse contre l'évasion fiscale et par la suppression des dépenses fiscales improductives qui génèrent des situations de rente.

Sur le plan fiscal et budgétaire, il faudrait :

- favoriser l'équité fiscale, en s'attaquant aux contribuables qui échappent à l'impôt, en rendant l'impôt sur le revenu plus progressif et en réduisant fortement les exonérations et les dépenses fiscales inefficaces en vue d'accroître sensiblement les recettes destinées au financement des dépenses sociales, en faveur des personnes démunies,
- donner la priorité, sur le plan budgétaire, aux programmes de prestations ciblées, comme les transferts conditionnels,
- élaborer un programme intégré de l'ensemble des filets sociaux, conformément aux Orientations Royales afin de faire bénéficier le maximum de personnes concernées, tout en réduisant la charge budgétaire qui incombe à l'Etat. A ce titre, Sa Majesté Le Roi a clairement souligné dans le dernier Discours du Trône que *" la nouvelle initiative du "Registre Social Unique" (RSU) est un début prometteur, susceptible d'induire un accroissement progressif du rendement des programmes sociaux, à court et à moyen terme..."*.

S'agissant des **transferts monétaires**, une politique de ciblage devrait être privilégiée dans le but d'agir directement sur les poches de vulnérabilité et de précarité, surtout en milieu rural et de garantir des conditions de vie dignes.

Sur le plan de l'inclusion financière, il serait opportun de :

- faciliter l'inclusion financière des très petites et petites entreprises dans le cadre du développement de l'auto emploi, en incitant les banques à réduire les coûts des crédits de trésorerie et à développer de nouveaux produits pour le financement du cycle d'exploitation de cette catégorie d'entreprises,
- promouvoir les produits bancaires, destinés aux femmes, aux personnes à très faible revenu et aux populations des zones rurales et veiller au maintien, à un niveau raisonnable, du prix des services bancaires, en faveur des personnes à revenu modeste,
- encourager l'offre de produits issus de la finance alternative pour accroître le taux de bancarisation et permettre à une frange de la population, réticente pour des considérations éthiques, d'accéder au système bancaire.

❖ Donner une impulsion à l'édification d'un nouveau contrat social

Tout en restant "...attaché aux valeurs religieuses et nationales immuables..."³⁵, il convient de jeter les bases d'un nouveau contrat social, orienté vers l'amélioration du bien-être des individus sans pour autant renforcer l'Etat-providence :

- s'appuyant, pour garantir la justice sociale, sur **une politique prônant l'excellence, le mérite et les autres valeurs de progrès**. L'ascenseur social, en panne depuis le début des années 80, mériterait d'être redynamisé, moyennant la valorisation du travail et de la prise de risque ainsi que la mise en place de mécanismes de promotion appropriés,
- favorisant **le changement du rapport au travail**, moyennant la diffusion de la culture "économique", la promotion de l'esprit d'initiative et de responsabilité, l'établissement d'un lien sans ambiguïté entre travail et enrichissement, tant personnel que collectif, mais aussi, la valorisation des "success stories",
- promouvant **l'esprit de l'entrepreneuriat**, en démontrant que ce sont surtout les entreprises qui, à long terme, créent la valeur ajoutée et l'emploi et que la libre entreprise est accessible à une part importante de la population qui y trouverait une grande source d'épanouissement.

❖ Prendre en considération les inégalités technologiques dans le cadre d'une approche anticipative, à même de les contrecarrer

La fracture numérique devrait être prise en considération par les pouvoirs publics puisqu'elle risque de marginaliser une partie de la population, surtout que l'accès aux services publics et aux services marchands s'opère progressivement à travers des plateformes en ligne. Pour cela, il serait nécessaire de promouvoir l'offre d'équipements en technologies de l'information à des prix accessibles, tout en sensibilisant sur l'usage approprié des technologies digitales.

2.3. Action des pouvoirs publics sur eux-mêmes

❖ Revoir la gouvernance publique

La gouvernance publique devrait être repensée, sur une base décentralisée, fondée sur l'utilisation de réseaux distribués. La subsidiarité participative devrait être privilégiée en vue de permettre à l'échelon concerné par un problème donné de le résoudre de manière autonome et participative. Il importe, également, de digitaliser l'administration afin de la rendre plus efficiente, au service du citoyen.

³⁵ Discours du Trône du 29 juillet 2018

Le nouveau système de gouvernance devrait être plus transparent, responsable et fondé sur le dialogue social, l'écoute et la prise en compte de l'expression des citoyens. Des plateformes collaboratives devraient être créées, permettant de recueillir des idées de solutions à des problèmes spécifiques, mais aussi de collecter des retours sur les rendus des comptes et la performance des services de l'Etat.

Le Maroc devrait revoir de fond en comble la gouvernance, notamment, des secteurs directement liés au citoyen afin de garantir la justice sociale. Pour cela, il faudrait dissocier le processus des réformes des contingences politiques et électorales, ouvrir le chantier de déploiement sur le terrain des réformes, améliorer la qualité des institutions, renforcer les capacités des acteurs publics et conditionner systématiquement l'allocation de ressources budgétaires par la réalisation des objectifs assignés aux services publics.

Une nouvelle culture civique devrait être promue, s'appuyant sur une éthique publique, elle-même supportée par une pédagogie de l'exemple, que les responsables et les acteurs publics devraient décliner, à travers des actions concrètes, destinées à renforcer la crédibilité de l'action publique aux yeux des populations et des acteurs politiques, économiques et sociaux nationaux et internationaux.

Outre la nécessité d'opérer une refonte de la gouvernance des programmes sociaux, il serait opportun d'élaborer un **rapport annuel sur les inégalités économiques, sociales et territoriales** qui pourrait accompagner le projet de Loi de Finances serait un instrument de pilotage approprié pour juger de l'efficacité de l'intervention publique et y apporter les ajustements nécessaires, le cas échéant.

❖ Des processus à instaurer et à développer

L'évaluation, l'expérimentation et la participation devraient s'appliquer à l'ensemble des programmes publics, en accordant une attention particulière aux politiques sociales.

L'évaluation devrait concerner systématiquement les politiques publiques ainsi que les actions et les projets menés, sur le plan national et à l'extérieur des frontières. Le système d'évaluation devrait être fondé sur une grille de critères bien précis.

Pour initier le changement escompté et offrir au Maroc et à ses citoyens un avenir meilleur, **l'expérimentation** devrait non seulement être rendue possible, mais encouragée dans le domaine politique, économique, social, culturel...

Pour favoriser **la participation**, des incitations devraient être données aux organisations qui s'ouvrent sur les citoyens. Il faudrait instaurer des mécanismes participatifs au sein des administrations publiques et évaluer les processus participatifs pour mieux les ajuster et, surtout, pour s'assurer de leur prise en compte par les décideurs. Des événements favorisant la participation nationale ou locale comme le festival des idées... mériteraient d'être organisés.

2.4. Action des pouvoirs publics sur les agents économiques

❖ Accélérer l'industrialisation du Maroc et faciliter la mutation du secteur productif

En plus de la mise en œuvre de la future charte de l'investissement et de la réforme des centres régionaux d'investissement, il serait judicieux de jeter, tout en améliorant de manière conséquente l'environnement des affaires, les jalons d'une **véritable politique d'industrialisation nationale** qui s'attaque aux freins à la croissance et aux facteurs entravant la transformation économique et le développement industriel du Maroc, qui tienne compte des évolutions du paysage concurrentiel international et qui soit mise en cohérence avec la politique commerciale, la politique d'attractivité de l'investissement et la politique de recherche scientifique.

Parallèlement à la mise en œuvre de cette politique d'industrialisation, seule susceptible de favoriser l'émergence du pays, d'améliorer le bien-être des citoyens et de promouvoir la création d'emplois stables et durables, il serait recommandé de **faciliter la mutation du secteur productif**. A ce sujet, l'Etat devrait :

- encourager l'émergence et le développement de nouvelles formes d'économie, comme l'économie du partage, par exemple "*Sharing economy*",
- réduire la fracture entre l'économie formelle et informelle et trouver des moyens de créer des passerelles entre les deux secteurs, en assurant, notamment, une meilleure protection au travailleur dans l'informel. En effet, l'économie informelle peut offrir des aspects positifs, comme servir d'incubateur social ou de hub pour des start-ups,
- accélérer l'introduction de la *blockchain* et de la digitalisation des opérations financières dans les transactions commerciales et promouvoir de nouveaux systèmes de paiement, permettant l'accès de tous aux services financiers, à moindre coût.

❖ Promouvoir l'entrepreneuriat et créer des écosystèmes et des hubs

Pour promouvoir la créativité opérationnelle et la capacité d'entrepreneuriat, il serait judicieux d'accorder plus de liberté pour entreprendre, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, d'assurer un soutien à la création et au développement des entreprises et de favoriser la mutualisation et l'entraide, à travers la conclusion de partenariats public-privé et la création d'écosystèmes et de hubs.

La mise en place, à cet effet, d'écosystèmes d'entrepreneuriat et d'innovation, fondés sur de nouveaux modèles économiques permettrait de créer des synergies entre les composantes d'un même écosystème, de développer les liens professionnels et de répondre à la question du chômage et de la création de valeur.

❖ Réduire les impacts sur l'environnement

Le changement climatique et les atteintes à l'environnement affectent davantage les populations démunies que celles nanties. Face à l'injustice climatique et environnementale, il convient de :

- **déployer une stratégie visant le développement de l'économie bleue** afin de renforcer la durabilité du régime de croissance du Maroc,
- **mettre en place un projet national sur le climat** et l'orienter en priorité sur l'adaptation au changement climatique. Ce projet dont la mise en œuvre devrait placer la question de l'eau au cœur des politiques publiques, aurait pour objectifs de sécuriser l'avenir des populations rurales, de l'agriculture et des ressources hydriques, de valoriser les territoires sensibles et de renforcer le développement humain des couches sociales les plus démunies,
- **poursuivre le développement accéléré des énergies renouvelables**, activité fortement créatrice d'emplois et concrétiser, en parallèle, les actions programmées en matière d'efficacité énergétique.

❖ Faire des territoires l'espace par excellence de mise en cohérence des politiques publiques de lutte contre les inégalités

Le Maroc devrait saisir les opportunités offertes dans le cadre de la régionalisation avancée pour instaurer les bases d'une gouvernance territorialisée des politiques publiques, seule à même de favoriser le dépassement de l'approche sectorielle qui a prévalu jusqu'à présent au niveau local et qui se distingue par un manque de coordination entre les services déconcentrés.

Cette façon d'opérer permettrait de réhabiliter les territoires et de mettre en valeur leurs potentialités. Elle constituerait aussi un levier pour corriger les disparités entre les territoires, en termes de dotations en capital humain, d'accès aux services publics de base et de développement de systèmes de spécialisation productive, axés sur l'allocation optimale des ressources matérielles et immatérielles.

Dans la même optique, la création d'observatoires sur les inégalités au niveau des régions serait opportune pour suivre de près la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines clés, notamment l'éducation, la santé, l'emploi et pour apprécier leurs impacts effectifs, en termes d'amélioration des conditions de vie des populations.

